

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025 – 20h00
Salle de Conseil Municipal de Mézériat – Procès-Verbal

Date et envoi de la convocation : 04 décembre 2025

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, CHAMBOUVET Philippe, PONTHUS Jacques, BOZONNET Éric, COEURET Christelle, MARIN Alain, ROBIN Nathalie, ROUDEIX Hélène, VOLATIER Leslie, DESMARIS Thierry, BERTILLOT Gisèle et JOSSERAND Sébastien.

Excusés : BOULLY Stéphanie (donne pouvoir à ROUDEIX Hélène) et GUILLERMIN Cécile.

Absent : BUISSON Nicolas.

M. le Maire ouvre la séance de ce huitième Conseil Municipal et vraisemblablement le dernier de cette année 2025. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

//////////

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Christelle COEURET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

//////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 novembre 2025

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 03 novembre 2025, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune observation n'étant effectuée, le PV du lundi 03 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents (2 abstentions : Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS).

//////////

3. Budget communal 2025 – Décision Modificative n° 2 (rapporteur : Hervé CLERC)

L'Adjoint en charge des finances explique que pour permettre le règlement de la facture relative à l'achat de mobiliers à la bibliothèque, il convient de prévoir un virement de crédit et d'adopter la décision modificative au budget communal exercice 2025.

■ Section Investissement

Dépenses	Montant (€)	Dépenses	Montant (€)
Subventions OPAH-RU (compte 204582)	-500,00	Matériels (opération 391)	+500,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative n° 2 du budget communal 2025.

Abstention :	0
Pour :	17
Contre :	0

//////////

4. Communauté de Communes de la Veyle (CCV) – Attribution de compensation (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rappelle que la co-construction d'un Pacte Solidarité Jeunesse tout au long de l'année 2024 a mené à proposer de financer les futurs coûts de fonctionnement à charge de la Communauté de communes par une hausse progressive de la fiscalité communautaire, combinée à une contribution des communes par prélèvement sur les attributions de compensation.

Ce financement via les attributions de compensation (AC) a été acté en 6 années et nécessite une révision libre des attributions de compensation chaque année ;

Par délibération n° 20241216-25DCC en date du 16 décembre 2024, le Conseil Communautaire avait proposé une révision libre des Attributions de Compensation au titre de l'année 2025, tenant compte de la volonté des communes de participer à l'effort financier découlant du Pacte Solidarité Jeunesse.

Les conseils municipaux de Bey, Biziat, Chanoz-Chatenay, Chaveyriat, Cormoranche-sur-Saône, Crottet, Grièges, Laiz, Mézériat, Pont-de-Veyle, Saint-André-d'Huiriat, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Veyle, Saint-Julien-sur-Veyle et Vonnas ont délibéré favorablement à la révision libre des attributions de compensation 2025. Les conseils municipaux de Cruzilles-les-Mépillat, Perrex et Saint-Cyr-sur-Menthon ont délibéré défavorablement à la révision libre des attributions de compensation 2025.

Par délibérations n° 20251117-21 DCC et n° 20251117-22 DCC en date du 17 novembre 2025, le Conseil Communautaire a tenu compte de ces décisions et a ainsi approuvé les montants révisés définitifs pour 2025 et les Attributions de Compensations prévisionnelles au titre de l'année 2026.

Il revient donc à chaque commune de délibérer sur le montant de l'Attribution de Compensation prévisionnelle au titre de l'année 2026 qui la concerne.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver le montant qui sera versé par la Communauté de communes de la Veyle à la commune au titre de l'attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2026 comme récapitulé dans le tableau ci-dessous

	Attribution de compensation définitive 2025 (€)	Montant à défaillir (€)	Montant d'attribution de compensation 2026 proposé (€)
MÉZÉRIAT	271 001,12	-7 315,85	263 685,27

Abstention : 1 (Leslie VOLATIER)
Pour : 16
Contre : 0

//////////

5. OPAH-RU – Attribution d'une subvention (rapporteur : Philippe CHAMBOUVET)

Par délibération n° 2022-025A en date du 19 septembre 2022, la Commune de Mézériat a conventionné avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Département de l'Ain, la Communauté de Communes de la Veyle (CCV) et les communes concernées par « Petites Villes de demain », dans le cadre du dispositif d'OPAH-RU (Opération Programmée de l'Habitat – Rénovation urbaine).

Pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat, la Commune s'est engagée à apporter un soutien financier aux particuliers qui rénovent leur logement.

A ce jour, l'unique dossier validé par le dernier Comité Technique est le suivant :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Coût des travaux (€ HT)	Montant maximum de subvention attribuée (€)
Mention occultée par l'anonymisation des données personnelles	Amélioration thermique de l'habitation	45 017,41	2 250,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention pour le dossier cité ci-dessus et en fixer le montant maximum de subvention à 2 250,00 € (qui pourra être minoré en fonction du coût réel des travaux).

Philippe CHAMBOUVET, référent OPAH-RU, fait remarquer qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un des derniers gros dossiers qui bénéficiera d'un subventionnement conséquent, puisque l'ANAH a réduit de manière substantielle ses montants de subventions. Le Conseiller délégué considère cette situation comme regrettable car ce dispositif permettait d'inciter les propriétaires à sortir de la précarité énergétique ou à mettre en accessibilité leur habitation.

Abstention :	0
Pour :	17
Contre :	0

//////////

6. Rendu étude solarisation

Avant de présenter les conclusions de l'étude portant sur les opportunités de solarisation des bâtiments communaux, M. le Maire rappelle, à titre liminaire, que celle-ci a été financée par la Communauté de Communes de la Veyle (CCV) et l'en remercie.

M. le Maire a donc assisté au rendu avec Jacques PONTHUS et Éric BOZONNET. Après une première sélection, trois bâtiments sur Mézériat avaient été retenus pour donner lieu à une analyse plus approfondie : SLIS (caserne des pompiers), maison des associations et PROXI.

Plusieurs paramètres ont été pris en compte : consommation du site, nature et orientation de la toiture, signalisations énergétiques, emplacement des onduleurs en cas d'investissement, raccordement électrique, etc.

M. le Maire présente dans un tableau récapitulatif, les résultats issus de l'étude.

	PUISSEANCE INSTALLEE	PRODUCTION ANNUELLE	COUT	TEMPS RETOUR SUR INVESTISSEMENT	RENTABILITÉ 20 ANS	RENTABILITÉ 30 ANS
SLIS ex CPINI)	36,0 KWC	39,0 MWH	70 996 €	00 ANS	-26 918 €	-19 561 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	26,5 KWC	30,9 MWH	40 587 €	25 ANS	-4 183 €	1 008 €
PROXI	20,0 KWC	24,5 MWH	32 174 €	25 ANS	-3 389 €	744 €

Force est de constater que les résultats sont peu satisfaisants. Au vu de la chute des tarifs du rachat de l'électricité (-16 %), tous les bâtiments analysés par le bureau d'études sur le territoire de la CCV s'avèrent déficitaires.

Concernant Mézériat, le dossier le plus abouti serait le bâtiment PROXI, qui pourrait être rentable au bout de 25 ans et sous réserve d'une étude de charpente plus approfondie. L'autoconsommation n'est pas intéressante dans le sens où la Commune bénéficie déjà de tarifs d'électricité attractifs, via le regroupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-consommation (SIEA). Seule une revente de l'électricité sur ce site pourrait s'envisager.

En conclusion, à cette date, l'investissement dans la solarisation des bâtiments communaux n'est pas pertinent et opportun. L'étude a toutefois le mérite d'exister et a permis de le démontrer. Après, si les conditions de revente changent, un nouveau questionnement sera opéré.

Hervé CLERC fait remarquer que par ailleurs, la Commune a déjà apporté sa contribution à la solarisation par l'installation des panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire.

//////////

7. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
03/11/2025	marché	PONTHUS DANY PLÂTRERIE PEINTURE	Réalisation de doublage et de peinture à la maison sise 92 place du marché	500,00
04/11/2025	marché	GALLIN	Vérification annuelle des A.R.I (Appareil Respiratoire Isolant)	841,30
07/11/2025	marché	SEDI EQUIPEMENT	Achat de sacs à dos complets pour les membres du Conseil Municipal des Enfants (CME)	170,00
12/11/2025	marché	MAGELEC	Achat de matériels électriques pour le perron de la mairie	236,00
13/11/2025	avenant marché	GLASS CONSTRUCTION	Travaux de rénovation de la salle des fêtes de Mézériat - Lot n° 4 : Menuiseries extérieures serrurerie - Avenant n° 2 pour l'étude complémentaire portant sur l'escalier de secours	800,00
18/11/2025	marché	SOBECA	Fourniture et installation de 3 prises illuminations sur les candélabres	750,00
18/11/2025	mise à disposition	LES JARDINS DE LA FEOLE	Convention d'occupation temporaire d'un jardin familial situé à la Féole	50,00/an
25/11/2025	marché	INTERSPORT	Achat de cartes cadeaux pour la soirée des Champions	1 190,00
26/11/2025	marché	MICHAUD	Remplacement du cerveau moteur de la chaudière du groupe scolaire	328,76
27/11/2025	marché	CODEP	Achat d'ampoules LED pour la salle du Conseil Municipal	113,20
01/12/2025	avenant marché	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA)	Avenant n° 1 à la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la rénovation de la salle des fêtes (mission suivi de chantier)	1 350,00
01/12/2025	marché	F. DORREGO	Prestation pour le ravalement de façades de la salle des fêtes	33 554,47
02/12/2025	marché	DECOLUM ILLUMINATIONS	Achat d'adaptateur pour les illuminations	53,00
04/12/2025	mise à disposition	Communauté de Communes de la Veyle	Convention de prêt d'objet pour exposition temporaire	gratuit

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

//////////

8. Commissions communales et services communaux

Chaque Adjoint rend compte de l'activité de la Commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, annonce que l'élaboration du prochain Mézémag se poursuit. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 18 décembre à 20h00.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY poursuit par le travail de la Commission Sécurité.

Statu quo pour l'instant. Une réunion sera organisée début d'année pour faire le point.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY rend compte de l'activité de la commission.

S'agissant tout d'abord du Conseil Municipal des Enfants (CME), les élections se sont déroulées comme prévu le 19 novembre dernier. La deuxième Adjointe en profite pour adresser à nouveau ses remerciements à l'équipe enseignante, qui, chaque année, participe à l'organisation de cette élection. Sans leur aide, force est de constater que le CME ne pourrait pas exister. Elle remercie aussi les élus enfants des années précédentes, qui ont tenu le bureau de vote en qualité d'assesseurs ainsi que les élus adultes, Hélène ROUDEIX, Gisèle BERTILLOT, Jacques PONTHUS et Éric BOZONNET pour le coup de main apporté. La correspondante du Progrès Lucette RICHARD a immortalisé l'évènement en fin de matinée et a prêté main forte lors des opérations de dépouillement.

A l'issue du dépouillement, les nouveaux élus désignés sont Lino BOUCHET, Romy DUPUIS, Khéo RENOUD et Zoélie TRICHET.

L'organisation de cette élection a été suivie le mardi 2 décembre à 16h30, d'une première séance du CME consacrée à une visite de la mairie, l'explication des symboles de la République (drapeau, Marianne, devise républicaine, hymne national, présence dans la salle du conseil de la photo du président de la République, etc.). Chacun a ensuite pu s'exprimer pour exposer ses idées pour ce nouveau mandat. Les jeunes élus préparent à présent leur intervention lors de la cérémonie des vœux, le samedi 10 janvier prochain.

Réunion du conseil d'école le 10 novembre dernier, en présence de l'équipe enseignante, des AESH, des délégués de parents d'élèves et des représentants communaux (Guy DUPUIT et elle-même).

À noter l'accueil pour cette rentrée scolaire de 206 élèves avec l'ouverture d'une 9^{ème} classe. Josiane MUZY cite la répartition par classe et précise que 6 élèves ont besoin d'un appui assuré par une AESH. Le programme phare qui sera développé tout au long de cette année sous forme d'ateliers sera consacrée aux situations d'intimidation et d'harcèlement.

Concomitamment, l'équipe pédagogique a prévu l'organisation de plusieurs activités (déplacement à la bibliothèque, piscine, initiation judo, dépistage visuel pour les petites sections, etc.).

La deuxième Adjointe clôt ce point en signalant la réception à la mairie, d'un courrier du nouveau Délégué Départemental de l'Éducation Nationale de l'Ain, dont le rôle notamment est de procéder à la l'inspection de locaux scolaires et d'en établir un rapport. Ce dernier a fait part, dans son courrier, du caractère remarquable de l'école de Mézériat.

Autre sujet, une demande est parvenue à la commune, concernant la scolarisation d'un enfant habitant de Mézériat, à la maison. Gisèle BERTILLOT et Hélène ROUDEIX, par leur ancienne expérience professionnelle, se sont rendues au domicile de l'enfant concerné et ont établi un rapport qui sera transmis prochainement aux autorités compétentes.

Le dernier point que Josiane MUZY souhaite aborder, et non moins délicat, porte sur un incident qui s'est passé le vendredi 5 décembre matin dans les couloirs du groupe scolaire, côté maternelle. Une vive altercation entre parents est intervenue et un agent communal a dû intervenir. M. le Maire étant responsable de l'ordre public au sein des établissements communaux, celui-ci a pris immédiatement la pleine mesure de la situation et a entrepris sans attendre les décisions qui s'imposent en cette circonstance exceptionnelle : prise de contact avec la Directrice de l'école, signalement à l'Inspection académique, rappel à l'ordre aux familles, etc. Josiane MUZY précise que l'enfant à l'origine de cette altercation est fréquemment absent de l'école et qu'il revient au Maire de porter une attention particulière à l'obligation de scolarité.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, revient sur la remise des trophées aux champions. Comme annoncé lors de la précédente séance de conseil municipal, considérant la fermeture actuelle de la salle des fêtes ne permettant pas l'organisation de manifestations, les prix (sous forme de cartes cadeaux INTERSPORT) seront remis directement auprès des associations. Cela concerne 66 individuels et 4 prix équipes, l'année 2025 ayant été particulièrement fructueuse en termes de podiums. La première remise se fera samedi 13 décembre, au profit des licenciés du STTM (Société de Tennis de Table de Mézériat) au cours d'une compétition.

La quatrième Adjointe en profite pour annoncer que les formulaires de demandes de subvention au titre de l'année 2026 sont disponibles. La date butoir de retour a été fixée au 31 janvier 2026 avec remise de pièces justificatives.

Concernant le calendrier des fêtes 2026, son élaboration est suspendue à la date de fin des travaux et la réouverture du bâtiment.

La Commission travaille également sur l'organisation des futures manifestations : la cérémonie des vœux, qui, pour rappel, aura lieu exceptionnellement à la salle des fêtes de Chaveyriat, le samedi 10 janvier 2026 à 18h00 et l'inauguration de la salle des fêtes.

La prochaine réunion de commission est prévue le mardi 6 janvier 2026 à 20h00.

■ Bibliothèque municipale

Gisèle BERTILLOT fait un rapide point sur le fonctionnement de la bibliothèque municipale. Suite à l'aménagement d'un coin « jeunes lecteurs » à la bibliothèque, les enfants profitent bien de cet espace. À noter une augmentation de la fréquentation, la bibliothèque va dépasser les 300 inscrits. Une belle fréquentation, qui s'ajoute à une belle mobilisation de toutes les classes.

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTHUS, cinquième Adjoint, fait état du dysfonctionnement du composteur installé au centre de village, ayant engendré l'apparition de nuisibles sur le site. Ce dysfonctionnement est dû principalement à une absence de broyat et un apport trop volumineux de matières ne permettant pas une oxygénéation suffisante. Une rencontre a donc été organisée avec Audrey DESSAUGE, maître composteur au SMIDOM Veyle Saône. Celle-ci a préconisé la fermeture immédiate du site. Dans l'obligation de retrouver un autre site d'installation, il a été décidé d'avoir recours à des bacs plus résistants avec une vigilance accrue sur l'entretien (la règle étant que pour être efficace, un compost doit bénéficier de sec, de mouillé et d'oxygène) Deux visites d'entretien doivent être effectuées à minimum par semaine.

Par ailleurs, le Point d'Apport Volontaire (PAV) d'ordures ménagères a généré des odeurs olfactives désagréables ressenties par certains riverains du quartier de la gare. La Commune d'ailleurs reçu une plainte d'un commerçant à ce sujet.

Après réflexion, un nouvel emplacement serait à envisager devant le bâtiment de voirie. M. le Maire a d'ailleurs pris contact avec le SMIDOM, qui pourra effectuer le déplacement des colonnes de PAV dès mercredi. L'objectif pour le cinquième Adjoint est de trouver une solution collégiale et d'atténuer les tensions. M. le Maire préconise néanmoins la plus grande prudence sur ce changement d'emplacement car celui-ci pourrait impacter de nouveaux usagers et engendrer le mécontentement de nouveaux riverains. Il ne s'agit pas en l'occurrence de déplacer le problème. Il rappelle que ces bacs devraient être enterrés dans un emplacement à déterminer en fonction de l'aménagement futur de la place.

Éric BOZONNET prend la parole pour dresser le bilan de la lutte contre les frelons asiatiques. Une première pose de piéges est intervenue en février dernier et a permis d'attraper une douzaine de frelons. Une nouvelle pose en octobre pendant une durée de 3 semaines a permis la récolte de 980 insectes. Le Conseiller municipal préconise pour l'année prochaine, de piéger là où il y a connaissance de nids. À ce jour, si on voit des nids, cela ne sert plus à rien de piéger, au vu des températures automnales, les frelons étant morts à l'intérieur.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller délégué à la santé publique, donne les dernières nouvelles sur l'installation d'un nouveau médecin sur la commune. Un courrier a été reçu la semaine dernière, du doyen de la faculté de médecine de Lyon. Celui-ci considère, qu'au vu de l'importante patientèle reçue quotidiennement par le Docteur ILODUBA, celui-ci n'a pas le temps suffisant pour encadrer un interne. Son agrément n'a donc pas pu lui être délivré. Le Conseiller municipal se désole de cette situation. Considérant les besoins, le Docteur ILODUBA ne peut se résoudre à réduire son nombre quotidien de patients tant qu'un nouveau médecin n'est pas en poste. La Commune se trouve face à une situation compliquée, situation d'autant plus regrettable que la Commune dispose d'un médecin prêt à s'investir et à encadrer un jeune diplômé. Les élus continuent néanmoins leur mobilisation.

■ Commission Travaux

Joël MONIER, troisième Adjoint, fait le point sur les travaux en cours.

Il rappelle tout d'abord que le locataire étant parti, la maison sise 92 Place du marché sera bientôt remise sur le marché de la location. D'ici là, cette habitation nécessite des travaux de rafraîchissement. Il est donc proposé aux membres de la commission de se rendre sur place pour décider quels travaux pourraient être réalisés.

Joël MONIER propose également l'organisation en début d'année, d'une réunion de programmation pour les travaux de voirie 2026.

Suite à un dysfonctionnement de l'adoucisseur dans le bâtiment du SLIS, un intervenant va passer dès demain.

Le troisième Adjoint termine par un point sur les travaux de la salle des fêtes. Le chantier avance mais il faut être constamment derrière les entreprises en phase de suivi de chantier. Le souci de renfort de charpente a été résolu. Les façades devraient être terminées d'ici la fin de semaine et l'échafaudage devrait être enlevé d'ici le 20 décembre. Une visite aux élus est prévue prochainement mais il convient d'attendre que les revêtements de sols soient posés.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint, commence par donner les résultats provisoires pour l'année 2025.

	Résultat 2024	Part affecté à l'investissement	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat de clôture
Investissement	441 340,72		1 099 595,05	627 623,92	-30 630,41
Fonctionnement	655 707,62	269 333,28	1 252 033,36	1 498 628,19	632 969,17
Total	1 097 048,34	269 333,28	2 351 628,41	2 126 252,11	602 338,76

Comme annoncé précédemment, il faut s'attendre à un résultat déficitaire de la section d'investissement, bien que le résultat global reste positif.

En fonctionnement, la consommation à l'instant T est quasiment identique à celle du 31 décembre de l'année N-1. Il reste toutefois les salaires et indemnités de décembre à décaisser. Du point de vue des recettes, les mises à disposition de personnel (animatrice de la résidence autonomie, agents techniques et secrétaire générale auprès de la CCV) ainsi que le dernier mois du périscolaire restent à percevoir.

En investissement, la consigne a été donnée aux entreprises titulaires des marchés de travaux de la salle des fêtes de transmettre leurs factures d'ici la fin de semaine, afin qu'elles puissent être mandatées sur l'exercice 2025 et permettre ainsi de récupérer la recette liée au fonds de compensation de la TVA sur 2027, et non 2028.

Au vu de ces éléments présentés, il en ressort que la Capacité d'Autofinancement (Recettes réelles – Dépenses réelles) prévisionnelle s'élève à 302 321 €.

Hervé CLERC conclut et annonce qu'il présentera les résultats définitifs et validés par le SGC (Service de Gestion Comptable), lors de la prochaine séance de conseil.

//////////

9. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire signale que la dernière séance de conseil communautaire a eu lieu le lundi 17 novembre dernier à Pont-de-Veyle. Il laisse la parole à Nathalie ROBIN, qui en présente les principaux points abordés à l'ordre du jour : la validation du projet eau biodiversité pour 636 049 € sur 3 ans, le soutien à l'activité agricole avec l'association « Roule ma poule », la fourniture d'abris et d'arceaux vélos pour les communes, la modification de la grille indiciaire des camps jeunesse, divers points en matière d'assainissement, la modification des statuts du Syndicat Veyle Vivante portant sur la composition des instances syndicales et l'approbation du rapport unique du personnel.

Pour information, la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) communal interviendra sur 2027 et un plan d'épandage va être mis en œuvre dès 2026 sur le site des Covettes.

Le procès-verbal de séance sera prochainement consultable sur <https://cc-laveyle.fr/la-veyle/les-conseils-communautaires/les-comptes-rendus-2025>

La prochaine séance interviendra en février 2026 avec à l'ordre du jour notamment, l'adoption du budget 2026.

//////////

10. Informations et questions diverses

→ M. le Maire fait part d'un certain nombre d'informations.

Il annonce tout d'abord que la borne IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) a été livrée et sera prochainement connectée.

Le Téléthon a eu lieu les vendredi 05 et samedi 06 décembre. De nombreuses manifestations ont eu été organisées sur le territoire de la Veyle, avec en point d'orgue la commune de Biziat. Mézériat a accueilli le passage des cyclistes, auxquels il a été proposé collations et boissons chaudes.

M. le Maire informe également les conseillers, de la prise d'un arrêté municipal précisant les modalités de démarchage sur la commune.

Il signale que la sculpture en forme de coq présente à la mairie a été prêtée temporairement et gracieusement à la CCV dans le cadre de l'exposition que celle-ci organise du 13 décembre 2025 au 15 mars 2026 au château de Pont-de-Veyle, « Le banquet de la Veyle ». Cette exposition permettra de retracer l'histoire riche et gourmande du territoire communautaire. L'entrée est libre et gratuite tous les samedis et dimanches de 14h à 17h00.

Guy DUPUIT poursuit son intervention en évoquant les travaux en cours.

S'agissant de l'aménagement du dojo à la maison des associations, les travaux se poursuivent et devraient se terminer d'ici la fin de la semaine.

Le chantier de la salle des fêtes continue d'avancer. Une réflexion a été lancée pour la création d'un trompe-l'œil sur la façade sud du bâtiment. Cette fresque serait consacrée à Laurent GERRA, figure communale. Celui-ci a d'ailleurs donné son accord et a même recommandé une entreprise de Lyon, spécialiste en la matière pour sa réalisation. Après contact, le coût est estimé à 3 000,00 € et permettra à terme d'égayer la salle des fêtes et rendre hommage à la figure locale de renommée nationale, que représente Laurent GERRA.

Dernier dossier, la friche de la Bresse. Une réunion a eu lieu, le lundi 1^{er} décembre dernier. L'acte de vente du tènement est en attente de signature auprès du notaire de Mézériat. Un COTECH (COmité TECHnique) composé de l'acheteur, d'élus et de représentants de la CCV et Veyle Vivante a été mise en place.

L'idée de l'acquéreur repose sur une réhabilitation bâtiment par bâtiment. De fait, dans un premier temps, il s'agira de réhabiliter la partie « historique » du site, côté village par des logements. La seconde partie sera plus longue et soumise à une révision obligatoire de PLUi, révision qui peut prendre plus d'un an. Concomitamment, et pour lutter contre les inondations sur le site, Veyle Vivante a un projet de réhabilitation de la Veyle et de l'Irance et la démolition du moulin. Une réunion est prévue le lundi 15 décembre avec les représentants du Syndicat Veyle Vivante sur ce sujet.

//////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 21h44. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 12 janvier 2025 à 20h00.

La secrétaire de séance,

Christelle COEURET

Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT

